



17ème Session du Conseil des droits de l'homme

EPU: Rwanda
Mardi, 7 Juin 2011

Intervenant : Biro Diawara

Monsieur le Président,

Il y a 17 ans, on ne pensait pas que le Rwanda allait se remettre des séquelles de la folie meurtrière. Nous avons tous faillit à notre devoir de protection à cette époque pour éviter le génocide.

La RADDHO tient à saluer les efforts qui ont été déployés dans le domaine économique et social ainsi que les réformes institutionnelles et politiques qui placent ce pays au premier rang mondial en ce qui concerne l'émancipation des femmes au niveau parlementaire. Le Rwanda a aboli la peine de mort et ratifié le deuxième protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits civils et politiques et contribue considérablement dans les opérations de maintien et de la consolidation de la paix dans de nombreux pays africains.

La réconciliation nationale passe par le dialogue inclusif entre l'ensemble de toutes les couches sociales de la société Rwandaise. Les autorités doivent profiter de cet examen pour créer un cadre favorable au dialogue politique et social pour la cohésion nationale indispensable à l'émergence d'une société civile libre. Nous invitons le Rwanda à réviser sa loi de 2009 pour mettre fin aux restrictions imposées aux défenseurs des droits humains, aux médias et aux partis politiques.

En conclusion, nous encourageons le Rwanda à poursuivre sa pleine coopération avec le Conseil des droits de l'homme pour achever ses réformes dans la promotion et protection des droits humains vers l'édification d'une réelle société démocratique.

Je vous remercie.

